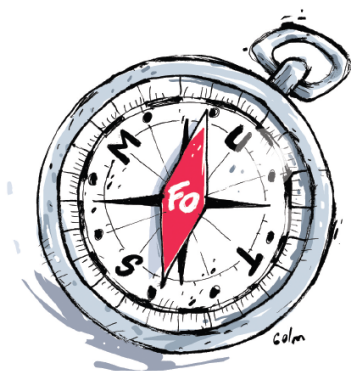


http://snfolcdijon.fr/spip.php?page=article&id_article=160



Mouvement intra académique : fermeture de SIAM, et après ?

- Carrière - Mutations - Mutations intra -



Date de mise en ligne : mercredi 5 avril 2023

Copyright © SNFOLC Dijon - Tous droits réservés

Nous vous rappelons [le calendrier et le détail des opérations](#) qui restent (en détail sur le site en cliquant sur le lien, ou dans le mémo ci-après).

Du 5 au 12 avril 2023 : Les confirmations de voeux et barèmes

Vous devez **télécharger sur i-Prof** les confirmations de demande de mutation et les imprimer.

Les confirmations portent l'ensemble de vos voeux avec les barèmes afférents. **Vérifiez tout** ; si besoin, apportez tout de suite les **corrections EN ROUGE** sur la feuille.

Faites-la **signer** par votre **chef d'établissement**.

Scannez ce document signé, et déposez-le sur le site **COLIBRIS** accessible depuis le portail intranet académique <https://pia.ac-dijon.fr> ou par le lien suivant <https://portail-dijon.colibris.education.gouv.fr>. Les confirmations doivent être accompagnées des **pièces justificatives**.

12 avril 2023 à 23h59 : Date **limite de retour des confirmations** de demande de mutation. Mais vous devez avoir fait signer le chef d'établissement, n'attendez donc pas le 12 ! **A cause des vacances, gardez en tête qu'il faut avoir obtenu cette signature d'ici le 7 Avril !**

5 mai 2023 : Limite du dépôt des demandes tardives de mutations, modifications ou annulation de la demande.

10 mai 2023 : Affichage des barèmes sur I-prof / SIAM

20 mai 2023 : Date limite de contestation, par mail, des barèmes par les agents.

24 mai 2023 : Affichage des barèmes définitifs sur I-prof / SIAM.

15 juin 2023 : Publication des résultats du mouvement